N° 1905 — 5e Année

CINQ CENTIMES — Vendredi 29 Décembre 1899

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Ste-Abscwede, 20 — TOURCOING, rue Nationale, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Mois, 1 f. 50. — Un an, 18 f.
HORS le département limitrophe
3 mois, 6 f. — Un an, 24 f.

Abonnement continue sauf avis contraire.

LE PETIT DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES..... 0 f. 20 la ligne
RÉCLAMES..... 0 f. 50 —
FAITS DIVERS..... 0 f. 70 —
LOCALES..... 1 f. 50 —

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal à Paris à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

Les Conseils du Travail

La publication, par le ministère du Commerce, de la statistique des grèves pendant l'année 1899, a rappelé l'attention sur le projet de création des Conseils du travail, dont l'opposition des compagnies houillères du Nord peut bien retarder pour quelque temps, dans ce pays, la réalisation, mais qui n'en reste pas moins à l'ordre du jour, qui s'imposera de plus en plus à l'examen et à la discussion, chaque fois qu'éclatera un nouveau conflit entre le capital et le travail, et qui finira bien par triompher, à la longue, de tous les préjugés, de tous les parti-pris, et de toutes les mauvaises volontés.

La statistique ministérielle, que nous avons d'ailleurs reproduite il y a quelques jours, prouve surabondamment combien les grèves sont le plus souvent funestes aux ouvriers, quelle arme détestable et peu efficace elles constituent entre leurs mains, et à quels maigres résultats aboutissent presque toujours les grévistes, après des semaines et parfois des mois de privations et de misères.

On ne saurait donc trop conseiller aux travailleurs de ne recourir à cette redoutable extrémité de la grève qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, après avoir formulé d'une façon précise et modérée leurs plaintes ou leurs revendications, en ayant soin toujours de faire éclater leur bon droit et de se concilier ainsi l'opinion publique, dont le concours est aujourd'hui si précieux et si puissant.

Encore est-il nécessaire, pour que les ouvriers puissent éviter les grèves et obtenir pacifiquement, et sans aucun dommage, les satisfactions qui peuvent leur être légitimement dues, notamment en ce qui concerne le taux de leurs salaires, de leur fournir les moyens d'entrer en rapports avec leurs patrons, d'une façon régulière et normale, dans des réunions amiables et cordiales, où les intérêts de chacun puissent être loyalement examinés et débattus.

Lorsqu'aujourd'hui les ouvriers d'un atelier chargent quelques-uns de leurs camarades de faire connaître leurs desiderata aux chefs d'industrie, cette démarche revêt inévitablement, par sa rareté même, une allure quelque peu solennelle et un caractère plus ou moins sensiblement agressif : c'est presque un commencement d'hostilités, et c'en est souvent le préliminaire.

Le patron accueille avec une certaine méfiance ces « délégués » qui viennent parler parole au nom de leurs frères de travail ; il est à l'avance prévenu contre ce qu'il appelle leurs « exigences », qu'il n'est pas éloigné de les considérer comme les fortes-têtes de la maison, les « meneurs ».

Les ouvriers, qui connaissent les dispositions de leurs employeurs, hésitent à faire auprès d'eux les plus légitimes démarches ; les meilleurs n'osent se mettre en avant, craignant de provoquer les suspicions patronales ; ils laissent prendre l'initiative aux plus audacieux, qui ne sont pas toujours les plus autorisés, et les plus sérieux. Et les mécontentements, longtemps comprimés, couvent sourdement ; et des malentendus qu'une simple explication aurait suffi à dissiper, s'aggravent et se prolongent. Et les esprits s'aigrissent, les colères mentent au cœur.

Et un beau jour la grève éclate, comme un coup de foudre, terrible, brutale, menaçante, avec tout son cortège d'excès, de haines et de violences.

Combien, sur les 261 grèves qui se sont produites au cours de l'année 1899, n'en auraient pas été évitées, si les travailleurs avaient pu discuter librement avec leurs patrons, dans des Chambres permanentes de conciliation et de travail, les griefs plaints qui formaient l'objet de leurs revendications ?

On invoque, pour repousser cette organisation, l'exemple de la loi sur l'arbitrage qui n'a pas encore donné jusqu'ici tous les résultats qu'on en attendait.

Mais si la législation sur l'arbitrage présente des défectuosités et réclame des compléments et des améliorations, cela ne saurait militer en rien contre le système des conseils du travail, qui n'est pas plus à démontrer ses nombreux avantages, ses résultats pratiques en Prusse et en Belgique et en Angleterre, et contre lequel on ne saurait apporter aucune critique plausible, aucune objection sérieuse.

Et il n'est d'ailleurs point certain, en y réfléchissant bien, que le grand grief formulé contre la loi sur l'arbitrage, c'est-à-dire son inefficacité dans la dernière grève des mineurs, soit aussi complètement justifié qu'on veut bien le dire ; car si les compagnies ont triomphé, elles n'en ont pas moins été gravement et moralement atteintes par le fait d'avoir refusé l'arbitrage, et c'est une faute qu'elles ne feront vit ou tard.

A la propagande active, incessante et dangereuse des utopistes du collectivisme révolutionnaire, il n'y a qu'un moyen de répondre : c'est de resserrer de plus en plus les liens entre patrons et ouvriers, c'est d'établir des rapports de confiance et d'amitié qui ont trop disparu, depuis l'organisation de la grande industrie ; c'est de mettre le travailleur à même de discuter pacifiquement ses intérêts, sans hésitation et sans crainte, et lui inspirer la conviction qu'il sera toujours écouté et que satisfaction lui sera donnée, chaque fois qu'il sera dans le droit et dans la justice.

Au lieu de l'état de guerre cachée ou ouverte qui existe dans trop d'industries entre les chefs d'usines et les travailleurs sous leurs ordres, il faut provoquer une solidarité amicale, basée sur une loyauté et une confiance réciproques, et aussi sur une répartition équitable des fruits de l'entreprise, qui, soit par une élévation proportionnelle de son salaire, soit de toute autre façon, associe intimement l'ouvrier à la prospérité de l'établissement auquel il est attaché.

Opposer, comme l'ont fait les compagnies houillères du Nord, des fins de non-recevoir dédaigneuses à tous projets de conciliation, à toute organisation amiable entre patrons et ouvriers ; vouloir simplement traiter les travailleurs par l'oppression et par la force, c'est faire la partie belle aux prêcheurs de révolution sociale et assumer pour l'avenir de bien graves et bien terribles responsabilités.

Georges ROBERT.

Voici en quels termes M. Francis Magnard s'exprime, dans le *Figaro*, cette question des conseils de conciliation et d'arbitrage :

Il est donc positif qu'en cas de litige le système des transactions est celui qui donne le meilleur résultat. De là à créer des « Conseil de conciliation et d'arbitrage », comme ceux qu'instituent M. Julien Weiler en Belgique, il n'y a vraiment pas loin, et je sais que les Compagnies minières françaises parlement pour disposer à la franchise. Elles croient peut-être, je leur dis avec sérieuse conviction, de réfléchir à un fait que signale M. Zeiler.

On n'a pas oublié qu'en 1886 les verriers de Carmaux, environ de 4000, se mirent en grève, une grève qui prit des aspects de jacquerie. Le ministère du moi, le verrier, M. Baudoux, fait même brûlé. A quand'hui, une paix profonde règne à Jumet : les vieilles rancunes semblent oubliées. Pourquoi ? C'est que M. Baudoux a organisé dans son usine un Conseil de conciliation.

Ce qui se passe là, pourquoi devra-t-il passer ailleurs ? Pourquoi ne pas l'imiter, par un attachement féodal à ses prérogatives, provoquer des effervescences dangereuses ? Il est nuisible de céder devant l'émeute et le menace : il est sage de les prévenir.

F. M.

La *République française*, journal de M. Méline, s'exprime de son côté ainsi qu'il suit :

Le projet de conciliation et d'arbitrage de M. Magnard, dans lequel nous trouvons l'approbation complète de ce que nous disions nous-même hier.

Evidemment, on n'est pas en pleine lune, en pleine ciel, et nous ne sommes pas encore à la création de ces conseils de conciliation, sur la composition desquels on ne parvient pas plus aisé à l'entendre, mais quand on considère ce qui se passe en Belgique et si complètement réussi, pourquoi ne pas profiter du même qui rétgne ministériel pour essayer, dans quelques essais ?

Il n'y aurait rien, pour les Compagnies minières, pour des sociétés industrielles, sinon un simple de droit, et, en ce qui concerne les ouvriers, les savoir d'ultimatums qui précèdent trop souvent les grèves et, par leur caractère absolu, les rendent inévitables, seraient remplacés par des discussions pacifiques, par une étude en commun de ce qui paraît possible ou ne saurait pas, et les longues cessations de travail ne se produiraient plus.

Les compagnies y gagneraient de pouvoir livrer régulièrement leurs commandes, de n'avoir point à subroger l'obligement de leur clientèle et d'éviter les grosses dépenses que leur imposent les grèves. Quant aux ouvriers, ils verraient peut-être disparaître définitivement la lugubre perspective des semaines et des mois de misère, dans laquelle ils se jètent périodiquement jeter par les fenêtres du sort même.

C'est dans des pays, en cas, une expérience qui pourrait être faite, et nous nous joignons à M. Magnard pour y encourager les intéressés.

Robert Charlie.

Echos et Nouvelles

Aux Etats-Unis, parallèl, la dépopulation s'accroît de plus en plus à mesure que la natalité diminue depuis plusieurs années d'une façon frappante et constante.

* * *

Un docteur danois, M. Finsser, vient de publier un livre dans lequel il montre l'efficacité de l'obscurité dans le traitement de la variole.

* * *

Il y a dans le parc du château de Coulans, dans le Maine, un cèdre dont le tronc mesure cinq mètres de circonférence, dont la hauteur est de 25 mètres et qui couvre avec ses branches une surface de 314 mètres carrés.

* * *

L'impôt sur la barbe.

Un journal italien, préoccupé de la situation financière du pays, propose un impôt qui ne manque pas d'originalité : l'impôt sur la barbe. Ne rien pas. Cet impôt fonctionne pendant longtemps en Russie. Pierre-le-Grand, connaissant la faible fécondité, pour la barbe, le jugeait comme objet de luxe, en raison de sa longueur, mais bien de la position sociale de celui qui le portait. Chaque, le paye, l'impôt, reçevait une petite médaille qui devait apparaître ostensiblement, sur les vêtements, pour montrer que le contribuable en avait payé le coupient, quand ses attributaires se rencontraient entre eux avec respect et égale la taxe. Ce conserva à la Pétersbourg le coin auquel étaient trop les médailles en question.

* * *

Un ingénieur étrangers vient d'inventer la machine voter. Les électeurs, voyant, voyant, sont dotés à déposiller automatiquement le scrutin, en fait et à mesure que les votants exercent leurs droits.

L'électeur monte sur une planche orientable tournant de bottant. Il se trouve en présence d'autant de boutons qu'il y a de candidats inscrits. Le peuple — son corps — produit en dégénérant le bouton qui lui est inscrit à voter, il emporte lequel, mais un seul. Il appuie le doigt sur le bouton portant le nom du candidat qu'il a choisi et fait place à un autre voisin.

* * *

La bouillon de la lettre bien connue dans laquelle Napoléon demandait à s'asseoir au foyer britannique est la propriété d'un habitant de Strasbourg.

* * *

Un cheval fou lue par les allemands avec le bronze des canons français après 1870 n'a jamais pu rendre aucun son, sur l'Ile-de-Cuve surmontée la statue en la Grande inaugurée.

STATISTIQUE
de l'éloquence parlementaire

La Chambre des députés a clos déjà depuis quelques jours, les séances de sa session de 1899.

Un compilateur de chiffres s'est empressé de rechercher dans l'*Officiel* le nombre de discours prononcés par les députés aux orateurs et le nombre des mots contenus dans chacun : 1° depuis le 1er janvier jusqu'au 23 juillet, jour de la clôture de la législature de 1889 ; 2° depuis le 21 novembre, ouverture de la nouvelle législature, jusqu'à ce jour.

Dans la première partie, c'est M. Dupuy qui détient le record avec 29 discours où figurent contenus 175.419 mots ; vient ensuite M. Antonin Dubost, rapporteur du budget, avec 19 discours et 107.583 mots ; M. Peytral, 11 discours où explicites contenant 100.357 mots. Ensuite, suite de 'ctés, viennent MM. Clémenceau, Déroulède, Jaurès, Salis, Burdeau, Viger, etc., etc.

Dans la seconde période, c'est encore M. Dupuy le plus grand orateur du Parlement.

Depuis l'ouverture de la session, il n'a pas prononcé moins de cinquante-quatre-mille-dix-neuf mots, sans compter le Fermer : « la séance continue » du samedi 10 décembre, qui rentre dans la catégorie des mots historiques.

Après lui viennent MM. Millerand, Jaurès, Lockroy, etc. Mais celui qui, du 1er janvier au 20 décembre 1899, a prononcé le plus de paroles, même qu'il ne figure ras au nombre des longs orateurs, c'est certainement M. Casimir-Périer, qui a présidé presque toutes les séances de la Chambre jusqu'au jour où il a accepté la présidence du conseil.

Comparativement à l'an dernier, les orateurs de 1898 ont été moins abondants que leurs devanciers ; il est vrai qu'ils ont eu plus de vacances.

A L'ARSENAL DE TOULON

La *Justice* reçoit de son correspondant de Toulon la dépêche suivante :

Tous les journaux de Paris et de province, en rapportant un article publié par un journal de Marseille, ont considéré comme un fait d'une gravité exceptionnelle la liberté qu'on avait laissé à un envoyé d'un journal anglais de visiter l'arsenal de Toulon dans ses plus minutieux détails.

Cette visite a été d'autant plus fructueuse pour le journaliste anglais qu'il avait pour guide le capitaine du yacht *Prince-de-Monaco*.

Ce capitaine est d'origine anglaise et avait en tout le temps nécessaire, pendant les réparations faites à son navire dans l'arsenal maritime, pour se mettre au courant de tout ce qui se passe dans cet établissement.

Le gouvernement a immédiatement ordonné la suppression de la permission habituel. On ne s'imaginait que le premier venu peut recevoir la même autorisation que le correspondant anglais en question, excepté toutefois les Français qui, même sans officiers, sont tenus, pour visiter les arsenaux et les travaux de défense, à de nombreuses et ennuyeuses formalités.

Mais ce qui est plus grave, c'est que cet journaliste anglais a pu se procurer des documents maritimes de la plus haute importance, et, en ce temps nécessaire pour les sortir en fraude et en faire prendre copie.

J'attends un démenti du Ministère pour préciser.

LA CONVERSION DU 4 1/2

La question de la conversion de la Rente quatre et demi pour cent sera soumise au Parlement dans le courant du mois de janvier. La date de cette importante opération n'est pas encore fixée, mais on pense généralement qu'elle se produira vers le milieu du mois de février.

Le gouvernement a déjà examiné le projet de conversion dans une de ses dernières séances, mais il n'arrêtera ses décisions, en ce qui concerne les conditions financières de l'opération, qu'au moment opportun, c'est-à-dire